Annexe -Autorisation d’exploitation des droits à l’image personnes mineures

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,……………………………………………………………….

Représentant légal de ………………………………………………………………………………..

Né(e) le :…………………………………………………………………………………………………

Demeurant à: ............................................................................................................................

Autorise expressément CMA France dont les locaux sont situés au 12 avenue Marceau, Paris, 75008 à exploiter, par extraits ou en totalité, les prises de vues réalisées dans le cadre du concours « Madame Artisanat ». Cette autorisation accordée à CMA France s’étend également aux CMA départementales et régionales.

Je garantis CMA France, les CMA départementales et régionales contre tous recours, revendications et évictions quelconques.

J’autorise expressément CMA France et/ou les CMA départementales et régionales à sélectionner librement tout ou partie des prises de vue, ainsi qu’à ajouter ou retirer tous sons, textes, incrustations, ou à intervenir par tous procédés (tel que le floutage ou le recadrage), afin notamment de tenir compte des contraintes techniques et/ou légales.

Cette autorisation comprend le droit de représenter, de reproduire et d’adapter les prises de vue, à titre gracieux, sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, par CMA France et/ou les CMA départementales et régionales, à titre principal et/ou accessoire, pour ses besoins de promotion ou d’information du public interne ou externe sur le concours « Madame Artisanat » :

- par tous procédés de communication sur tous réseaux et/ou systèmes numériques actuels ou futurs tels que notamment Internet, y compris les réseaux sociaux de CMA France et/ou des CMA départementales et régionales, ou tout système destiné aux téléphones mobiles, et par tous procédés actuels ou futurs de télédiffusion ;

- sur support papier et dématérialisé et tous supports d’enregistrement, actuels ou futurs, notamment graphique, numérique, électronique ou sur toute mémoire stockant des informations numérisées ;

- dans le cadre d’une intégration dans une œuvre multimédia, quel que soit le support ;

- sous toutes adaptations ou traductions, françaises ou étrangères, en ce compris les montages le cas échéant.

Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour une durée de trois (3) ans à compter de la signature de la présente autorisation.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux. Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de mon image. CMA France et/ou les CMA départementales et régionales pourront à tout moment interrompre momentanément et/ou cesser l’exploitation de tout ou partie des prises de vue, sans que cela ne constitue pour CMA France et/ou les CMA départementales et régionales une renonciation aux droits cédés au titre de la présente autorisation.

Tout différend relatif à l’interprétation ou à l’exclusion de la présente autorisation doit être résolu à l’amiable à compter de la survenance du différend. Dans le cas d’une non-résolution à l’amiable, il pourra être soumis au Tribunal compétent.

Fait à .............................................................................,

 le ......................................................

Signature précédée de la mention «bon pour autorisation»